

Chers commissaires nationaux,
Chers visionneurs nationaux,
Cher Président CFA & LSC,

Lors du conseil d'administration du Volley Belgium du 20/09/2018 fut décidé avec effet immédiat que la ligne de restriction des coaches (de "coach-lijn" ou the "coach's restriction line") ne sera plus d'application dans les Compétitions Nationales. En d'autres termes le coach ne devra plus exercer sa fonction depuis l'arrière de « la ligne de restriction des coaches».

Il sera demandé aux clubs à partir de la saison prochaine (01/06/2019) d'adapter leur salle. Si, durant la présente saison, la ligne de restriction des coaches est toujours tracée dans la salle, les arbitres nationaux n'appliqueront plus l'article 5.2.3.4 paragraphe 2 des Règles de Jeu Internationales. Il sera demandé aux deux ailes de lever cette limitation et de transmettre cette information à ses arbitres fédéraux et aux présidents provinciaux (CPA).

La « Directive 4 de la Volley-Ball Referee School (VBRS-édition 2018 – version 1.1) sera définitivement annulée car devenue sans objet.

Met vriendelijke groeten / Best regards / Cordialement.

Arturo Di Giacomo

Voorzitter AI NSC

Président AI CNA

Mail : president@volleybelgiumreferee.be

Tél : +32495.520819

